

# FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

**L'auxiliaire ambulancier assure la conduite de véhicule sanitaire léger, il est aussi l'équipier de l'Ambulancier dans l'ambulance.**

Il peut travailler seul à bord d'un VSL (Véhicule Sanitaire Léger) pour transporter des personnes assises, c'est à dire mobiles et non-dépendantes. En cas de transport de personnes couchées, l'auxiliaire ambulancier conduit le véhicule dans lequel il est obligatoirement sous la responsabilité d'un ambulancier diplômé d'état.

L'auxiliaire ambulancier est employé dans une entreprise de transport privée, en secteur associatif ou en établissement de santé (public ou privé).



## CERTIFICATION

Attestation de suivi de la formation +  
attestation de formation aux gestes et soins  
d'urgence de niveau 2 (AFGSU)

Durée totale de 91 heures (13 jours) répartie  
comme suit :



- 10 jours de formation théorique à l'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) (70h)
- 3 jours de formation au Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence (21h)

## NOS ATOUTS

- Formation courte professionnalisante
- Employabilité immédiate
- Apprentissage par simulation
- Suivi individualisé de chaque apprenant
- Perspectives professionnelles : accès à la formation DE Ambulancier



**EFFECTIFS : 24 places / session**

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques diversifiées : cours magistraux dispensés par des professionnels expérimentés, travaux dirigés, travaux de groupes, travaux pratiques et gestuels, conduite sur simulateur.

## COMPÉTENCES ACQUISES EN FIN DE FORMATION

- Savoir apprécier une situation et assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient seul ou en équipe.
- Respecter les normes et pratiques d'hygiène pour prévenir les risques de transmission d'infection.
- Assurer la manutention dans le respect des règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Respecter les règles et pratiques pour garantir la sécurité du transport sanitaire.
- Appliquer les règles déontologiques, éthiques et les valeurs de la profession.
- Assurer la gestion administrative du dossier d'une personne transportée.



### MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION



L'évaluation des compétences se fait en continu tout au long de la formation et seule la présence complète des 91h permet la délivrance de l'attestation.

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Disposer d'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité depuis au moins trois années (réduit à 2 ans si conduite accompagnée).
- Présenter une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical (art. R.221-20 du code de la route).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé.
- Présenter un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur (art. L3111-4 du code de santé publique).

### DELAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année. Pour plus d'informations (dates des sessions, inscriptions), flashez le QR Code en bas.



### ACCESSIBILITÉ

L'Institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations.

### TARIFS

Frais de scolarité : 1200€.

Différentes prises en charge financières sont possibles selon votre situation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivant : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), Pôle Emploi, votre employeur.



Campus Paramédical

12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 77908  
21079 DIJON Cedex

SIRET : 262 100 076 00310

Directrice : Yamina KROUK

Responsable de formation : Nadia BAPTISTE -  
[nadia.baptiste@chu-dijon.fr](mailto:nadia.baptiste@chu-dijon.fr)

Secrétariat : [ifps-formationcontinue@chu-dijon.fr](mailto:ifps-formationcontinue@chu-dijon.fr) -  
03.80.29.37.70